

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-:-

DECRET N°75-60 du 14 mars 1975

portant nomination de Monsieur OROU-
GUIDOU BAKARY, en qualité de Chef de
District de Bassila.--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives
à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU l'Ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisa-
tion de l'Administration Territoriale ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et le décret n° 75-26 du 29 Janvier 1975 qui l'a
modifié ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions
et les prérogatives des Préfets et des Chefs de District et
déterminant les Services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret n° 73-69 du 21 Février 1973, fixant les indemnités
allouées au Personnel de Commandement ;
VU le Décret n° 74-248 du 26 Septembre 1974, portant nomination
de Chefs de District ;
SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

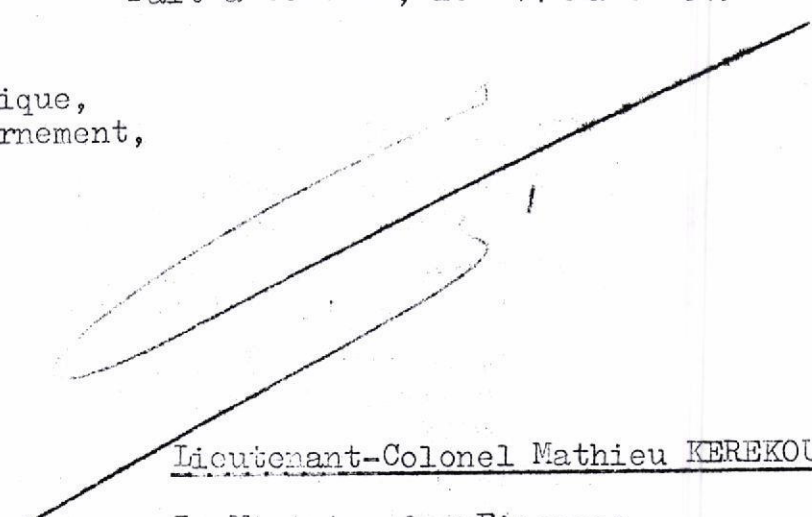
ARTICLE 1er.-- Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne Monsieur
HOLOGAN Sourou Pierre, les dispositions de l'article 6 du décret n° 74-248
du 26 Septembre 1974 susvisé.

ARTICLE 2.-- Monsieur OROU-GUIDOU BAKARY, Adjoint Administratif, est nommé
Chef du District de Bassila.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 mars 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



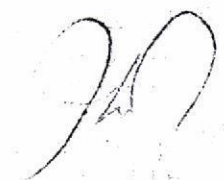
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,

Le Ministre des Finances,



Capitaine Michel AIKPE



Intendant Militaire de 3e classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 MIS 4 autres ministères 12 SGG 4 SPD 2
DGAJ 4 Intéressés 2 Préfet de l'Atacora 2 District de Bassila 1 DGP 2
DGAJL-INSAB 4 IAA-DCCT-IGF-CMI-Gde Chanc.--DB-DCF-DC-Solde 9 Trésor 4
DGI 4 DGPF/DP 4 JORD 1